

Rentrée 2019. 1 360 élèves en inclusion dans l'Orne : une cellule d'écoute pour les parents et un service dédié

Rédaction Alençon

4-5 minutes

La rentrée 2019 étant placée sous le signe de l'école inclusive, des pôles d'accompagnement personnalisé ont été créés à Alençon et Flers. Et une cellule d'écoute pour les parents.

Publié le 1 Sep 19 à 11:50



Françoise Moncada (ici à droite, en mars 2019, aux côtés d'Isabelle Forêt-Simon, secrétaire générale) annonce .

« Par le passé, l'École s'efforçait d'aider les élèves en situation de handicap à trouver leur place et on utilisait alors le vocable d'intégration pour qualifier cette démarche », annonce Françoise Mnacade, la Directrice des services de l'Éducation Nationale (Dasen) de l'Orne.

L'inclusion différente de l'intégration

Depuis la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'Éducation nationale a fait évoluer ses pratiques pour apporter sa contribution à la création d'une société plus inclusive. La loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » conduit à renforcer encore cette nouvelle approche à la rentrée 2019.

« Le concept d'École inclusive apporte une exigence supplémentaire par rapport à celui d'intégration. Les acteurs de l'Éducation nationale doivent créer les conditions dans les classes et les autres lieux de vie de l'École pour que les élèves souffrant d'un handicap puissent suivre leur scolarité parmi les autres et accéder, comme eux, aux apprentissages. Cette démarche s'impose donc aujourd'hui à tous les acteurs de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université », poursuit-elle.

1 360 élèves ornaïens en inclusion

Dans le **département de l'Orne**, ce sont plus de 1 360 élèves en école, collège et lycée qui sont concernés. Parmi eux, certains bénéficient d'un accompagnement humain pour compenser leur handicap et les aider à gagner en autonomie. « Un effort tout particulier sera accompli à partir de cette rentrée pour améliorer cet accompagnement. Tous les personnels débutant dans la fonction d'accompagnant recevront 60 heures de formation pour accélérer le développement de leurs compétences. Ils découvriront non seulement les spécificités de leurs missions mais aussi les caractéristiques des enfants qu'ils doivent accompagner », détaille la DASEN.

« Ajouté à cet effort de formation, la gestion de ces personnels va être améliorée par un travail plus en proximité, rendu possible par la création des **PIAL, les pôles inclusifs d'accompagnement personnalisé**. Ces entités, pilotées par un chef d'établissement aidé par un coordonnateur, vont permettre un suivi qualitatif de l'accompagnement humain et de l'évolution des élèves en situation de handicap par une gestion localisée au plus près des acteurs du terrain. »

Accueil, écoute et réponse aux parents

Deux PIAL sont implantés, sur **Alençon et Flers**, pour le département de l'Orne mais d'autres implantations seront réalisées jusqu'en 2022. Pour améliorer l'inclusion des élèves en situation de handicap dans l'École, la direction départementale de l'Éducation nationale (DSDEN) s'est dotée, à cette rentrée, d'un service de l'École inclusive (SEI) qui héberge une « cellule d'accueil, d'écoute et de réponse » (02 33 32 53 07) à destination des parents d'élèves à besoins éducatifs particuliers et des partenaires de l'école qui les accompagnent.

« Ainsi, dans le département de l'Orne comme partout en France, l'Éducation nationale a tout mis en œuvre pour que les élèves, quels que soient leurs besoins, réalisent une rentrée dans les meilleures conditions ! », conclut Françoise Moncada.